

LA CAPEB DEMANDE UN **PLAN DE SAUVEGARDE** DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT POUR SOUTENIR L'ACTIVITÉ ET ASSURER LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS.

NOS PROPOSITIONS

Mesure phare pour préserver l'activité et l'emploi

- Appliquer un **taux réduit de TVA à 5,5 %** pour l'ensemble des travaux de rénovation, ce qui permettra de réduire le coût des travaux pour les ménages.

01 Pour **LIMITER L'IMPACT DE LA CRISE** sur l'activité des TPE du bâtiment et leur permettre la continuité de leur activité

Éviter toute dérive de hausse de prix des matériaux

- Mettre en place un dispositif expérimental de « suivi de l'évolution des coûts pour les matériaux de construction » s'appuyant sur la création d'un indice de prix des matériaux de construction à partir des principaux matériaux de construction identifiés. Cet indice permettrait de suivre l'évolution et d'identifier pour chaque catégorie retenue la répartition de leurs coûts entre sept postes de dépenses (énergie, travail, matériaux, matériel, services, transport, déchets).
- Imposer le respect d'un délai de prévenance suffisant pour que les entreprises puissent répercuter les hausses sur leurs devis.
- Relancer la procédure de signalement des comportements anormaux des fournisseurs.
- Adapter la fréquence du Comité de crise interministériel dédié au bâtiment à tous les 15 jours au regard de la conjoncture.

Soutenir la trésorerie des entreprises

- S'assurer que les délais de paiement sur les marchés publics soient respectés
- Inciter les médiateurs du crédit à :
 - un réexamen des refus de financement destinés à absorber le choc de trésorerie ;
 - un rééchelonnement des dettes financières ou une restructuration de prêts, y compris des solutions de type moratoire ou lissage des échéances ;
 - au renouvellement ou l'augmentation de garanties/cautions nécessaires pour poursuivre l'activité ou accéder à certains marchés.

Permettre aux TPE d'absorber l'augmentation du GNR

- Mettre en place des mesures compensatoires au même titre que les autres secteurs.
- Rembourser, comme pour le secteur agricole et le secteur des Travaux Publics, une partie de la TICPE sur les carburants utilisés pour des véhicules professionnels.
- Aider financièrement les entreprises à changer leur flotte de véhicules utilitaires pour des véhicules électriques (plan d'électrification).

02 Pour faciliter l'accès des TPE au marché de la **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

- Simplifier l'accès à la qualification RGE par la mise en place de la VAE.
- Rétablir l'éligibilité des gestes isolation au parcours par gestes de MaPrimeRénov'.
- Mettre en place un parcours de rénovation énergétique par étapes adapté aux particuliers et aux professionnels.

03 Pour assurer la **SAUVEGARDE DES EMPLOIS**

- Assurer le suivi aux côtés de l'URSSAF nationale de l'accompagnement des entreprises dans la mise en place de l'échéancier de délai de paiement lié aux conséquences du conflit au Moyen-Orient.
- Ouvrir le cadre de l'activité partielle à l'instar de celui mobilisé pendant la COVID au motif « Guerre au Moyen-Orient » sans reste à charge pour l'entreprise.